AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET GESTION DU GIBIER NATUREL

Culture à gibier (en place toute l'année) : Céréale / luzerne / mélange faunistique :
Localisation précise par relevé GPS et/ou un plan IGN :
Commune d'implantation :
Parcelles cadastrales :
Propriétaire du terrain :
Agriculteur concerné :
Type de culture :
Nombre de bandes ou parcelles :
Surface totale :
llots de Maïs (200 m² minimum- en place jusqu'au 15/03) :
Localisation précise par relevé GPS et/ou un plan IGN :
Commune d'implantation :
Parcelles cadastrales :
Propriétaire du terrain :
Agriculteur concerné :
Type de culture :
Nombre de bandes ou parcelles :
Surface totale :
Cultures CIPAN autres que moutarde :
Localisation précise par relevé GPS et/ou un plan IGN :
Commune d'implantation :
Parcelles cadastrales :
Propriétaire du terrain :
Agriculteur concerné :
Type de culture :
Nombre de bandes ou parcelles :
Surface totale :

Maintien des pieds de haies larges de 1m minimum :
Localisation précise par relevé GPS et/ou un plan IGN :
Commune d'implantation :
Parcelles cadastrales :
Propriétaire du terrain :
Agriculteur concerné :
Type de culture :
Nombre de bandes ou parcelles :

Surface totale :